

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Révolution Démographique Monde

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0014009IH3	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie	Une part	Pas de minimum
I	FR0014009II1	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels	100.000 euros	Pas de minimum
R	FR0014009IJ9	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Réservé aux OPC et mandats gérés par la société de gestion	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, à travers une gestion active et discrétionnaire, d'investir dans des sociétés de toutes zones géographiques qui sont exposées aux secteurs qui bénéficient de la dynamique liée au vieillissement de la population, à travers la hausse des besoins liée à cette transformation démographique (comme par exemple l'accompagnement médical, la mobilité ou encore l'épargne financière...).

Indicateur de référence

Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie de gestion mise en œuvre, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur pertinent.

Toutefois, à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes nets réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié quotidiennement par la société MSCI Inc.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera en permanence exposé entre 70% et 100% de l'actif net au marché des actions et titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra également investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, et après avoir apprécié en amont les valeurs composant l'univers de départ du FCP (les valeurs de l'indice MSCI World) au regard de leurs pratiques en matière de bonne gouvernance, deux filtres d'exclusions sont appliqués :

⇒ Un filtre d'exclusions sectorielles ESG :

- Toutes les entreprises en lien avec le secteur du tabac :
 - producteur de tabac ;
 - distributeur, fournisseur ou détaillant dans l'industrie du tabac générant plus de 10 % de leur chiffre d'affaires.
- Toutes les entreprises en lien avec le secteur du charbon :
 - Qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines) ;
 - Qui développent de nouveaux projets charbon thermique ;
 - Qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique ;
 - Dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20% ;
 - Dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes ;
 - Dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW.

⇒ Un filtre d'exclusions liées à la tendance du vieillissement de la population :

Le FCP a pour objectif de sélectionner les valeurs en lien avec les secteurs qui bénéficient de la dynamique liée au vieillissement de la population. En effet, le FCP est exposé aux différentes sous-thématiques résultants du vieillissement de la population mondiale :

- Le confort et le bien être global ;
- La mobilité et les loisirs ;
- La santé et l'accompagnement médical ;
- La pénurie de main d'œuvre.

Selon l'appréciation du gérant, les secteurs identifiés comme tels au regard de la Global Industry Classification Standard (GICS) de niveau 1 pouvant tirer parti du vieillissement de la population sont par exemple (liste non-exhaustive) :

- Le confort et le bien être global : consommation courante (par exemple les soins de la personne), valeurs financières (par exemple les banques et assurances) ;
- La mobilité et les loisirs : consommation discrétionnaire (par exemple le tourisme, les transports, le luxe...) ;
- La santé et l'accompagnement médical : santé (par exemple les laboratoires pharmaceutiques, le matériel médical) ;
- La pénurie de main d'œuvre : technologie et industrie (par exemple les sociétés actives dans l'automatisation et l'optimisation de la production).

Dès lors, seront systématiquement exclues :

- Toutes les entreprises en lien avec les secteurs suivants conformément à la GICS de niveau 1, qui selon l'approche du gérant ne s'insèrent pas dans la thématique spécifique des opportunités engendrées par le vieillissement de la population mondiale :
 - L'énergie ;
 - Les matériaux ;
 - Les services publics.

Enfin, une fois ces deux filtres d'exclusions appliqués et les valeurs sélectionnées, le score ESG du portefeuille doit à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers de départ (hors 3 secteurs GICS de niveau 1 ci-dessus).

La part des valeurs et des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du FCP (hors liquidités).

Le gérant pourra toutefois sélectionner, dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCP, des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de notre prestataire externe MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement, la société de gestion s'appuie sur des prestataires externes pour le processus de sélection des titres et le filtrage des valeurs :

- MSCI ESG Research pour les exclusions sectorielles ESG liées au tabac, pour l'analyse des pratiques en matière de bonne gouvernance ainsi que pour le calcul du score ESG du portefeuille ;
- La Global Coal Exit List établie par Urgewald pour les exclusions sectorielles ESG liées au charbon ; et
- La Global Industry Classification Standard telle que définie par Morgan Stanley Capital International et Standard & Poor's.

Le processus d'exclusion ESG tel que décrit ci-dessus contribue dès lors à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Chacun des prestataires externes auxquels la société de gestion a recours pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- Des problèmes de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle conçu pour le filtrage des valeurs ;
- Des problèmes liés à la quantité et à la qualité des données à traiter ;
- Des problèmes liés à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour la mise en place des filtres d'exclusions ; et
- Des problèmes liés à l'absence de prise en compte, faute de données disponibles, du scope 3 (émissions indirectes) dans le calcul de l'intensité carbone utilisée comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le FCP est investi en valeurs qui selon l'analyse de la société de gestion, devraient bénéficier du vieillissement de la population au travers des secteurs tels que la santé, le tourisme, l'assurance... Tous les secteurs ne sont pas représentés à tout moment durant la vie du FCP. Certains secteurs pourront être particulièrement mis en avant à un moment donné, selon les conditions de marché et la vue macroéconomique de la société de gestion.

La politique d'investissement vise à sélectionner les valeurs dans divers secteurs, qui bénéficient de la dynamique liée au vieillissement de la population mondiale sur la base de critères d'analyse fondamentale, de liquidité et de capitalisation boursière.

Le processus de gestion est basé sur une approche d'allocation sectorielle et un processus de sélection de titres.

L'allocation sectorielle se fait en fonction des perspectives de croissance relative des secteurs les uns par rapport aux autres sous un certain nombre de contraintes de construction de portefeuille.

Pour la sélection de titres, le gérant suit une approche fondamentale au sein de chaque secteur préalablement identifié qui bénéficie de la dynamique liée au vieillissement de la population mondiale.

L'équipe de gestion favorisera la sélection des valeurs en fonction des perspectives de résultat de l'entreprise, du management et de la stratégie de l'entreprise, de son modèle économique, de sa capacité à protéger voire augmenter ses parts de marché, des caractéristiques de son marché (environnement compétitif, barrière à l'entrée), et enfin de la valorisation et de la cyclicité de celles-ci.

L'évaluation de la qualité de management des entreprises sélectionnées s'appuie sur :

- Des visites régulières avec les managements des sociétés en portefeuille ;
- Des discussions avec les managements pour tester nos hypothèses ;
- L'amélioration de nos connaissances sur les fondamentaux de l'entreprise ; et
- Une évaluation du potentiel de croissance de la société.

L'utilisation d'un consensus de prévisions des analystes pour apprécier la valorisation boursière des marchés actions et des différents secteurs d'activité permet de déterminer leur niveau d'attractivité relative.

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le FCP pourra investir entre 70% et 100% de son actif net en actions ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des actions et des titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, sera de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actifs peut ne pas représenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents. Ils pourront concerner tous les secteurs économiques relatifs à la thématique d'investissement, c'est-à-dire qui bénéficient de la dynamique liée au vieillissement de la population mondiale selon l'appréciation du gérant (par conséquent, seront systématiquement exclus les secteurs de l'énergie, des matériaux, et des services publics).

Les titres seront libellés en toutes devises.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 10% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en toutes devises. Ils pourront relever de toutes les zones géographiques, y compris d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur privé ou au secteur public. La gestion du Fonds sera conduite de telle sorte que la sensibilité du FCP aux taux demeure comprise entre -1 et +5.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Bons du trésor
- Obligations callables
- Obligations puttables

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP
- Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent dans le prospectus à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP. Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque actions

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié aux marchés des pays émergents

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative du FCP en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des porteurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

02/10/2023 :

La rédaction de la description de la stratégie d'investissement a été mise à jour.

08/11/2023 :

- Mise en place d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») avec un seuil de déclenchement de 5%.
- Changement de l'heure de centralisation (« cut-off ») des ordres de souscription et de rachat qui est désormais fixée à 12h00 le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

« La route vers une sortie de l'inflation sera longue, voire cahoteuse ». Voici ce qu'avait déclaré Jérôme Powell il y a un peu plus d'un an. Comme prévu, la désinflation¹ a continué son chemin au cours des douze derniers mois et devrait tendre progressivement vers la cible des 2%. Elle est de 2,5% aux États-Unis et de 1,8% dans la zone euro, permettant de passer en dessous de l'objectif de 2%. La baisse des prix de l'énergie, le recul de l'inflation² alimentaire et la désinflation des biens ont, jusqu'à présent, joué un rôle majeur dans la normalisation de cette inflation. Même si l'inflation des services reste encore rigide et si le marché de l'emploi américain est encore surveillé de près, les banques centrales se sont résolument tournées vers un assouplissement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique.

Durant cette première moitié de l'année 2024, la trajectoire des taux d'intérêt a continué d'alimenter les débats. Après des hausses historiques et face à une économie qui commençait à ralentir, les investisseurs envisageaient de nombreuses baisses de taux. Aux États-Unis, en raison d'une désinflation qui a connu un coup d'arrêt et d'une économie toujours (trop) résiliente, la Fed a repoussé significativement sa première baisse de taux. Aujourd'hui, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et d'un essoufflement de l'économie, notamment sur le marché du travail, la Réserve Fédérale a engagé son cycle d'assouplissement monétaire et a baissé ses taux de 50 points de base le 18 septembre dernier.

La Banque Centrale Européenne a de son côté réduit une première fois son taux directeur de 25 points de base le 6 juin dernier et une seconde fois, également de 25 points de base, le 12 septembre dernier. Christine Lagarde a rappelé que les décisions futures resteront fortement dépendantes des données économiques et garde une certaine prudence sur le chemin à emprunter pour assouplir la politique monétaire.

Du côté de l'Empire du Milieu, nous avons assisté à une spirale déflationniste inextricable sans soutien massif depuis juillet 2023. La chute de l'immobilier pèse sur la confiance des ménages qui ne consomment pas assez alors que l'industrie est en surcapacité et que les exportations du pays sont limitées par le contexte géopolitique. Dans ces conditions, l'objectif de 5% de croissance pour cette année, réaffirmé par le Président Xi récemment, devenait de plus en plus improbable. Le gouvernement chinois a donc mis en place un plan de relance sur la fin du mois de septembre couvrant plusieurs domaines : mesures monétaires, budgétaires, financières mais également des soutiens aux secteurs bancaire et immobilier.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à 10 ans ont augmenté au début de l'exercice, atteignant 5% en octobre 2023. On a observé une tendance similaire sur les taux européens, le taux allemand à 10 ans ayant frôlé les 3% au début de l'hiver. Par la suite, le marché obligataire a navigué au gré des réajustements du nombre de baisses de taux anticipées par le marché. Aux États-Unis, le rendement du Bon du Trésor à 10 ans a cédé le mois dernier 12,1 points de base, à 3,782% alors que la Fed a engagé son cycle d'assouplissement monétaire après son resserrement le plus important depuis des années. En zone euro, le taux à 10 ans allemand se stabilise autour de 2,10% en septembre.

De son côté, le taux à 10 ans français, chahuté à la suite des aléas politiques constatés sur le mois de juin, s'est stabilisé durant l'été pour atterrir autour de 2,8%. L'écart de taux (spread) entre la dette française et allemande à 10 ans est lui passé de 56 à 80 points de base sur la période. A la fin du mois, le taux d'emprunt de la France à 10 ans a même dépassé brièvement celui de l'Espagne, une première depuis 2007.

¹ Diminution du taux d'inflation (c'est-à-dire un ralentissement du rythme d'inflation).

² L'inflation totale est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux, notamment au début de l'année 2024. Cependant, le segment des obligations d'entreprise a su profiter d'un portage³ attractif. On constate au cours de l'exercice que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont progressivement réduites. Cette compression des spreads⁴ a fortement profité aux obligations d'entreprise. Le crédit spéculatif à haut rendement⁵ a tenu le haut de l'affiche avec des performances supérieures à 13%* (indice Bloomberg Barclays European High Yield) sur l'exercice. L'appétit pour le risque a été alimenté par les baisses des taux des grandes banques centrales. Le segment des obligations de bonne qualité (Investment Grade⁵) plus sensible aux hausses de taux, reste un peu plus en retrait, mais affiche tout de même une performance de plus de 9%* sur les douze derniers mois dans la zone euro.

Actions :

Sur l'exercice, les actions se sont globalement très bien comportées. On note malgré tout de fortes divergences entre les différents marchés, notamment au sein des marchés développés. Les grandes capitalisations technologiques affichent des performances sans commune mesure avec les petites capitalisations industrielles. Aux États-Unis, la consommation des ménages n'a pas montré de signe d'essoufflement et a soutenu la croissance tout au long de l'année 2023. En parallèle, le secteur technologique, et principalement l'avènement de l'intelligence artificielle générative, a propulsé les indices à la hausse, entraînant le Nasdaq américain vers une nouvelle série de records. Même si les risques de récession aux États-Unis sont venus raviver les craintes ces derniers jours, les performances sur l'année restent très solides avec plus de 36,35%* sur un an pour le S&P 500 Total Return.

Les marchés actions européens se sont eux aussi bien comportés sur la période. Néanmoins, les actions européennes se sont repliées fin juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent. Les inquiétudes suscitées par la décision inattendue du président français Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale ont logiquement pesé sur les valeurs françaises. L'Eurostoxx 50 réalise une performance de plus de 22,75%* (dividendes réinvestis) contre 10,37%* pour le CAC 40.

Au Japon, bien que les conditions de marchés se soient depuis stabilisées, le marché japonais a connu un krach historique pendant la période estivale en raison principalement des ajustements de politique monétaire de la Banque Centrale du Japon (BoJ) et la rapide appréciation du yen face au dollar américain. Le principal indice boursier japonais, le Topix, a finalement clôturé le mois de septembre 2024 avec une performance de 16,41%* sur 1 an glissant.

Quant à la Chine, à la suite des annonces concernant les mesures pour relancer son économie, les marchés boursiers chinois se sont littéralement envolés à la fin du mois de septembre : le principal indice chinois, le Hong Kong Hang Seng (HCI) a dépassé les 24%* de performance sur 1 an glissant.

³ Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.

⁴ Le spread de crédit désigne la prime de risque, où l'écart entre les rendements des obligations d'entreprises et les emprunts d'États de mêmes caractéristiques.

⁵ On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 30 septembre 2024.

Politique de gestion

Au cours des douze derniers mois, de septembre 2023 à septembre 2024, les actifs risqués ont montré une résilience notable malgré des périodes de forte volatilité, soutenus par des ajustements monétaires des grandes banques centrales et une forte croissance économique américaine. Le S&P 500 et l'Euro Stoxx ont enregistré des records.

Les banques centrales, en particulier la Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE), ont été au centre des préoccupations. Après plusieurs mois de politique monétaire restrictive pour contrôler une inflation élevée, la Fed a finalement opté pour un assouplissement, en abaissant ses taux directeurs de 0,5% en septembre 2024, un tournant notable depuis mars 2020. Cette décision a été perçue comme un signal d'encouragement pour les marchés, laissant entendre que l'économie américaine pourrait atteindre un atterrissage en douceur, avec une croissance stabilisée et une inflation maîtrisée. En parallèle, la BCE a suivi une trajectoire similaire, en procédant à une réduction de ses taux principaux, soutenant ainsi les perspectives de reprise en Europe, même si le contexte économique y reste plus fragile et incertain. Les investisseurs ont salué ces mesures, qui ont permis aux marchés actions, notamment aux États-Unis, de franchir de nouveaux records.

Les actions technologiques ont été les grandes bénéficiaires de cette dynamique, propulsées par l'enthousiasme croissant autour de l'intelligence artificielle (IA). Des entreprises comme Nvidia ont enregistré des hausses spectaculaires, bénéficiant de la forte demande pour les technologies de traitement de données et de calcul intensif. Cette euphorie autour de l'IA a été l'un des moteurs des marchés américains, faisant grimper les indices tels que le Nasdaq à des niveaux records. Cependant, la tendance n'a pas été uniforme, et des périodes de correction ont ponctué l'année, notamment pendant l'été à la suite de la remontée des taux au Japon. Cette hausse a entraîné une appréciation du Yen et une forte augmentation de la volatilité pendant le mois d'août. Toutefois le marché a retrouvé le chemin de la hausse au bout de quelques semaines.

L'Europe a montré une dynamique plus complexe. Bien que les actions européennes aient progressé en partie grâce aux perspectives d'assouplissement de la BCE, le contexte politique instable, en particulier en France avec la dissolution surprise de l'Assemblée nationale en juin 2024, a généré de l'incertitude. Les marchés ont été volatils, et le CAC 40, par exemple, a enregistré une perte de plus de 6% au cours de ce mois, effaçant ainsi une grande partie des gains accumulés depuis le début de l'année. Les entreprises du secteur du luxe, très dépendantes de la demande chinoise, ont également souffert du ralentissement économique persistant en Chine. Les valeurs comme LVMH et Hermès ont vu leurs résultats affectés par cette baisse de la demande, révélant la fragilité de la reprise sur le continent asiatique.

La situation économique en Chine a été une source de préoccupation continue. Le gouvernement chinois a tenté de relancer l'activité économique avec des mesures de soutien, mais celles-ci n'ont pas suffi à inverser complètement la tendance. La liquidation du géant de l'immobilier Evergrande en janvier 2024 a exacerbé les doutes quant à la stabilité du secteur immobilier chinois et, par extension, à l'ensemble de l'économie. Le ralentissement de la croissance chinoise a pesé sur les marchés émergents, contribuant à une performance plus mitigée par rapport aux marchés développés. Le Japon a été une exception notable en Asie, bénéficiant d'une politique monétaire ultra-accommodante et d'un yen faible jusqu'à début août, ce qui a favorisé les entreprises exportatrices et soutenu la Bourse de Tokyo.

Sur le marché obligataire, les rendements ont fluctué au gré des décisions de politique monétaire. Aux États-Unis, le rendement des obligations à 10 ans a brièvement dépassé les 5%, illustrant la prudence des investisseurs face aux perspectives de maintien de taux élevés par la Fed. Cependant, les attentes de baisse des taux à la fin de l'année ont contribué à un apaisement sur les rendements obligataires, ce qui a également soutenu les marchés actions. En Europe, des tensions similaires ont été observées, avec des pics de volatilité liés aux incertitudes politiques et économiques, particulièrement marquées en France.

L'année a aussi été marquée par des tensions géopolitiques. Bien que ces tensions n'aient pas provoqué de choc prolongé sur les marchés financiers, elles ont mis en lumière la vulnérabilité persistante des marchés aux événements géopolitiques imprévisibles.

Les rotations sectorielles ont également été un thème récurrent. En début d'année, les valeurs technologiques ont dominé les performances, mais une rotation notable s'est produite à mi-année avec une réallocation vers des secteurs plus cycliques, à mesure que les anticipations de baisse de taux devenaient plus concrètes. Les valeurs industrielles et celles liées aux infrastructures ont profité des perspectives de détente monétaire, et l'amélioration des conditions de financement a soutenu les entreprises les plus endettées. À l'inverse, les secteurs traditionnellement défensifs comme la santé ont montré des performances mitigées, fluctuants au gré des annonces de résultats et des perspectives sectorielles.

A fin septembre 2024, le portefeuille reste surexposé aux secteurs de la santé, les biens de consommation courante et les financières. Il est sous-exposé aux industrielles, à l'énergie et aux matériaux.

Performances

La performance du FCP a été de 20,87% pour la part A, de 22,39% pour la part I et de 22,09% pour la part R contre 25,63% pour son indice de référence à titre indicatif (MSCI World).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST REVOLUTION DEMOGRAPHIQUE MONDE PART A	FR0014009IH3	29/09/2023	30/09/2024	20,87%	25,63%	102,76 €	124,21 €
OFI INVEST REVOLUTION DEMOGRAPHIQUE MONDE PART I	FR0014009I11	29/09/2023	30/09/2024	22,39%	25,63%	103,84 €	127,09 €
OFI INVEST REVOLUTION DEMOGRAPHIQUE MONDE PART R	FR0014009I19	29/09/2023	30/09/2024	22,09%	25,63%	103,81 €	126,74 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	2 599 514,86	1 847 323,67
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	OPC	FR0010815589	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE I	604 054,42	288 107,70
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D		598 937,05
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	ACTIONS	US0231351067	AMAZON.COM INC	31 305,36	464 300,45
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	ACTIONS	US4370761029	HOME DEPOT INC	284 925,77	
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	ACTIONS	US95040Q1040	WELLTOWER INC REIT		221 126,28
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	ACTIONS	US90384S3031	ULTA BEAUTY INC.	187 583,70	
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	ACTIONS	US6821891057	ON SEMICONDUCTOR		172 920,13
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	ACTIONS	DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	170 051,98	
OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE	ACTIONS	US2910111044	EMERSON ELECTRIC CO	168 843,65	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2024
- Taux : Pas de position au 30/09/2024
- Crédit : Pas de position au 30/09/2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2024
- Commodities : Pas de position au 30/09/2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2024
- Options : Pas de position au 30/09/2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2024, Ofi Invest Révolution Démographique Monde n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 339 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2023 s'est élevé à 39 623 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 29 399 000 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2023 : 10 224 000 euros (**), soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2023.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2023, 2 395 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2023), 12 132 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 64 personnes au 31 décembre 2023).

(* Effectif présent au 31 décembre 2023)

(** Bonus 2023 versé en février 2024)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Révolution Démographique Monde

Identifiant d'entité juridique :
969500G0QO7RMR63P275

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Ofi Invest Révolution Démographique Monde (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, après avoir appliqué un filtre d'exclusions sectorielles ESG ainsi qu'un filtre d'exclusions liées à la tendance du vieillissement de la population, le score ESG du Fonds devait être à tout moment être supérieur au score ESG de l'univers de départ.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG moyen du portefeuille s'établit à **7,20** sur 10 ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après application des différents filtres d'exclusions, est de **6,95** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 septembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds étaient les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG global du portefeuille avait atteint **6,91** sur 10 ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement**, après application d'un filtre d'exclusions sectorielles et d'un filtre d'exclusions liées à la tendance du vieillissement de la population, était de **6,91** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement de cet indicateur de durabilité n'a donc pas été atteint.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} octobre 2022 et le 29 septembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	83,13 Teq CO2	3,67 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG1 : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2023</u> : Définition d'une trajectoire climat pour chaque portefeuille en cours ; Mise à disposition des gérants des indicateurs d'incidences négatives (PAI) dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 93,46%	Taux de couverture = 99,71%		
		Emissions de GES de niveau 2	109,66 Teq CO2	5,58 Teq CO2		
		Taux de couverture = 93,46%	Taux de couverture = 99,71%			
	Emissions de GES de niveau 3	2896,01 Teq CO2	62,41 Teq CO2			
		Taux de couverture = 93,46%	Taux de couverture = 98,89%			
	Emissions totales de GES	3088,80 Teq CO2	70,63 Teq CO2			
		Taux de couverture = 93,46%	Taux de couverture = 98,89%			
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone <small>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</small>		106,67 (Teq CO2/million d'EUR)	70,63 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales	Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate
			Taux de couverture = 93,46%	Taux de couverture = 98,89%		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	385,94 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 93,46%	298,20 (Teq CO2/million d'EUR) Taux de couverture = 98,89%	incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,84% Taux de couverture = 91,14%	2,57% Taux de couverture = 98,89%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 50,90%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,92%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : - « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Taux de couverture = 85,05%			Taux de couverture = 87,28%			
Part d'énergie non-renouvelable produite = 44,88%			Part d'énergie non-renouvelable produite = PAI non couvert			
Taux de couverture = 12,31%			Taux de couverture = 0%			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,08 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 91,92%	0,13 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 58,65%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements	1,08%	1,37%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;

	plan de la biodiversité	situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Taux de couverture = 92,35%	Taux de couverture = 98,89%	politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> Politique de protection de la biodiversité (en cours) avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme au 01/01/2023 ; Engagement en cours sur ce thème ; Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides (en cours) ; Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1889,84 (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = 5,95%	0,00 (T/million d'EUR CA) Taux de couverture = 11,40%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 conformément à l'annexe I du règlement SFDR. Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,04 (Tonnes) Taux de couverture = 50,09%	0,18 (Tonnes) Taux de couverture = 98,89%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles prévues en 2023 :</u> mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0% Taux de couverture = 92,89%	22,62% Taux de couverture = 98,89%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (lié à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les

					la Société de gestion	<p>principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p>
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,36%			PAI non couvert	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ;</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
		Taux de couverture = 92,99%				
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	14,19%	9,01%			<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2023</u> : mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
		Taux de couverture = 39,93%	Taux de couverture = 60,99%			
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,76%	35,51%			<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ;</p> <p>Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG</p> <p>Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40% Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p>
		Taux de couverture = 93,89%	Taux de couverture = 98,89%			

						<p><i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i>: mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion</p> <p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i>: mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		
			Taux de couverture = 0%	Taux de couverture = 98,89%		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	1,00%	0%		Mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion
			Taux de couverture = 87,34%	Taux de couverture = 99,71%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,10%		PAI non couvert	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » ; Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2023</i>: mise à disposition de la gestion des indicateurs PAI dans les outils de gestion.</p>
			Taux de couverture = 93,92%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2024, les principaux investissements du Fonds ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
MICROSOFT CORP	6,33%	Etats Unis	Technologies de l'information
APPLE INC	5,63%	Etats Unis	Technologies de l'information
NVIDIA CORP	5,30%	Etats Unis	Technologies de l'information
ALPHABET INC CLASS C	3,32%	Etats Unis	Services de communication
JPMORGAN CHASE	2,62%	Etats Unis	Finance
HOME DEPOT INC	2,21%	Etats Unis	Consommation discrétionnaire
BLACKROCK INC	2,06%	Etats Unis	Finance
WALMART INC	1,79%	Etats Unis	Soins de santé
MASTERCARD INC CLASS A	1,74%	Etats Unis	Finance
COCA-COLA	1,66%	Etats Unis	Soins de santé
META PLATFORMS INC CLASS A	1,66%	Etats Unis	Services de communication
ASML HOLDING NV	1,60%	Pays-Bas	Technologies de l'information
ELI LILLY	1,50%	Etats Unis	Santé
NETFLIX INC	1,49%	Etats Unis	Services de communication
SIEMENS N AG	1,44%	Allemagne	Industrie

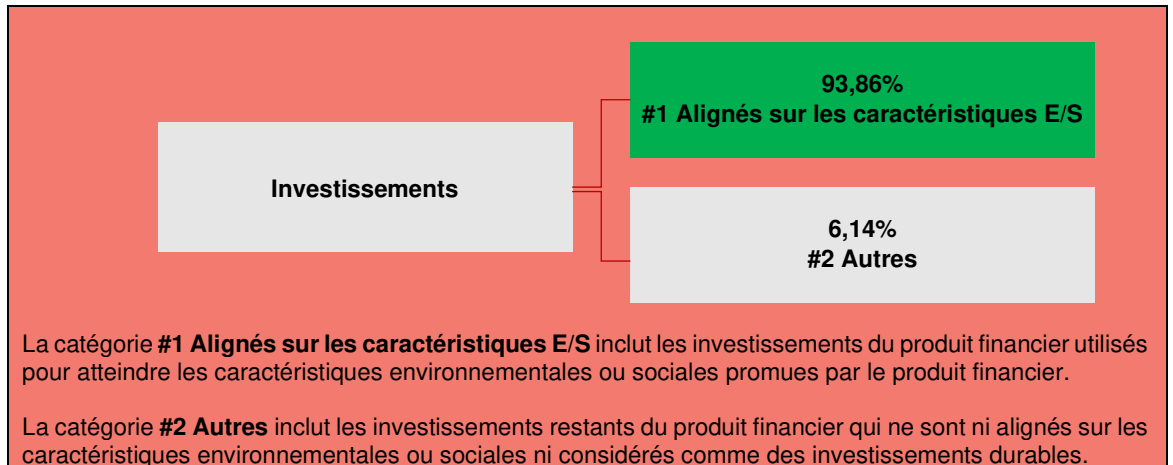
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au 30 septembre 2024, le Fonds a **93,86%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **6,14%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 5,53% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0,61% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;
- 0% de parts ou actions d'OPC.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 70% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 30% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG, 10% de parts ou actions d'OPC et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Technologies de l'information	23,8%
Finance	18,9%
Santé	18,7%
Soins de santé	12,7%
Services de communication	9,9%
Consommation discrétionnaire	9,0%
Industrie	5,8%
Immobilier	0,8%
Autre	0,3%
Services aux collectivités	0,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

Oui

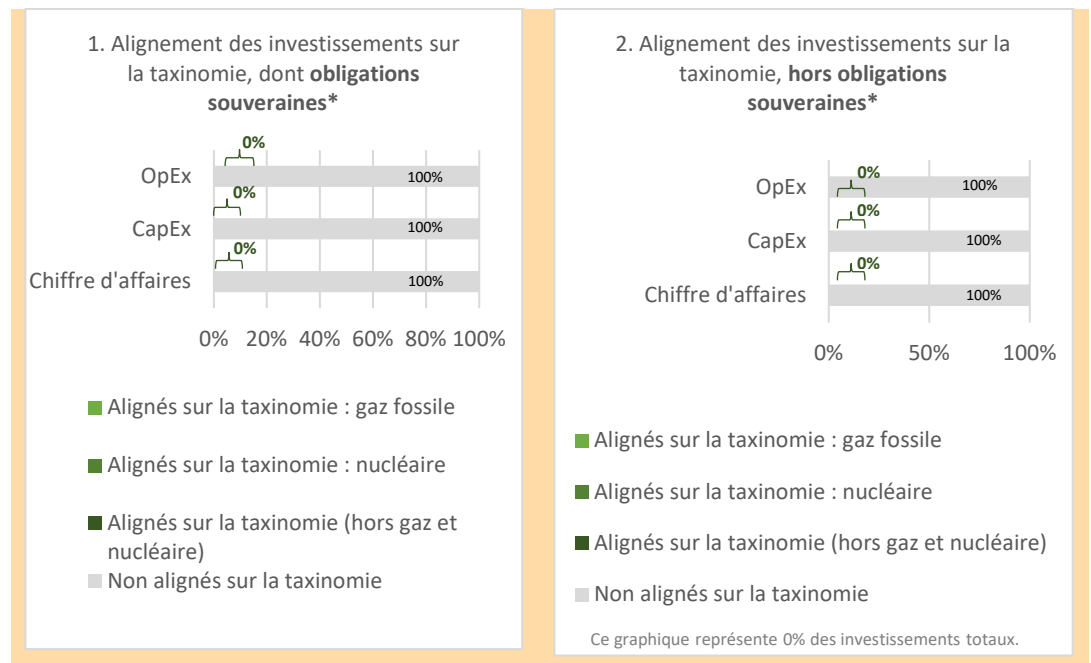
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;
- des parts ou actions d'OPC.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ofi Invest Révolution Démographique Monde

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest Révolution Démographique Monde

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Révolution Démographique Monde,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Révolution Démographique Monde constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 février 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Oliver GALIENNE 

Bilan Actif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	15 231 145,01
Actions et valeurs assimilées (A)	14 137 016,26
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 137 016,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 094 128,75
OPCVM	1 094 128,75
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	15 231 145,01
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 916,84
Comptes financiers	492 693,08
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	501 609,92
Total Actif I+II	15 732 754,93

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	12 794 851,53
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	108 389,95
Résultat net de l'exercice	2 819 975,36
Capitaux propres	15 723 216,84
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	15 723 216,84
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	9 538,09
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	9 538,09
Total Passifs : I+II+III+IV	15 732 754,93

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros

	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	180 166,47
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	13 649,76
Sous-total Produits sur opérations financières	193 816,23
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-896,78
Sous-total Charges sur opérations financières	-896,78
Total Revenus financiers nets (A)	192 919,45
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-111 342,09
Frais de gestion de la société de gestion	-111 342,09
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-111 342,09
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	81 577,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-4 126,88
Sous-total Revenus nets I = C+D	77 450,48

Compte de résultat au 30 septembre 2024 en euros (suite)

	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	342 084,99
Frais de transactions externes et frais de cession	-9 151,23
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	332 933,76
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	31 711,99
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	364 645,75
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 144 267,58
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-5 224,89
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	2 139 042,69
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	238 836,44
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	2 377 879,13
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	2 819 975,36

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs. Le portefeuille sera en permanence exposé entre 70% et 100% de l'actif net au marché des actions et titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le portefeuille pourra également investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de l'actif net. Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2024	29/09/2023 ⁽¹⁾	06/09/2022 ⁽²⁾
Actif net			
en EUR	15 723 216,84	11 150 870,79	
Nombre de titres			
Catégorie de parts A	24 542,8887	7 489,0000	-
Catégorie de parts I	1,0000	1,0000	-
Catégorie de parts R	100 000,0000	100 000,0000	-
Valeur liquidative unitaire			
Catégorie de parts A en EUR	124,21	102,76	-
Catégorie de parts I en EUR	127,09	103,84	-
Catégorie de parts R en EUR	126,74	103,81	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-
Capitalisation unitaire			
Catégorie de parts A en EUR	-0,31	0,27	-
Catégorie de parts I en EUR	1,22	1,24	-
Catégorie de parts R en EUR	0,85	1,02	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,70% TTC pour les parts A
- 0,85% TTC pour les parts I
- 0,70% TTC pour les parts R

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour les catégories de parts A, I et R

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour les catégories de parts A, I et R

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	11 150 870,79
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 153 927,21
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-135 134,97
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	81 577,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	332 933,76
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 139 042,69
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	15 723 216,84

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	18 352,8887
Parts rachetées	1 299,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
Catégorie de parts R	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0014009IH3 - OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE A

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0014009II1 - OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

FR0014009IJ9 - OFI INVEST RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE MONDE R

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	États-Unis +/-	France +/-	Allemagne +/-	Japon +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	14 137	9 621	1 317	867	718	1 613
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	14 137	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	493	-	-	-	493

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	493

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	493	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	493	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	JPY +/-	GBP +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	9 927	718	298	236
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	5	4	-	-
Comptes financiers	338	88	0	5
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	10 270	810	298	241

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers		493
<i>Société Générale</i>		493
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I				
OFI INVEST AM	France		Monétaire	EUR	1 094
Total					1 094

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2024
Créances	
Coupons à recevoir	8 916,84
Total créances	8 916,84
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-9 386,95
Provision commission de mouvement	-151,14
Total dettes	-9 538,09
Total	-621,25

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	1 059,1862	1 032,99	1 094 128,75

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2024
Catégorie de parts A	
Revenus nets	-7 722,45
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-7 722,45
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-7 722,45
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-7 722,45
Total	-7 722,45

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2024
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	24 542,8887
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts I	
Revenus nets	1,22
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1,22
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,22
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1,22
Total	1,22
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts R	
Revenus nets	85 171,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	85 171,71
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	85 171,71
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	85 171,71
Total	85 171,71

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2024
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	100 000,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2024
Catégorie de parts A	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	71 036,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	71 036,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	21 748,02
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	92 784,24
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	92 784,24
Capitalisation	-
Total	92 784,24
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	24 542,8887
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,92
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2,92
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1,05
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3,97
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3,97
Capitalisation	-
Total	3,97

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2024
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts R	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	293 606,61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	293 606,61
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	86 640,88
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	380 247,49
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	380 247,49
Capitalisation	-
Total	380 247,49
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	100 000,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				14 137 016,26	89,91
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>14 137 016,26</i>	<i>89,91</i>
ABBVIE INC	Manufacture	USD	824,00	145 803,07	0,93
ACADIA HEALTHCARE	Santé/Social	USD	948,00	53 862,00	0,34
AEDIFICA REIT	Immobilier	EUR	1 853,00	116 553,70	0,74
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	513,00	151 335,00	0,96
ALPHABET INC SHS C	IT/Communication	USD	3 143,00	470 837,48	2,99
AMBARELLA	Manufacture	USD	2 141,00	108 205,82	0,69
AMUNDI SA	Finance/Assurance	EUR	1 662,00	111 437,10	0,71
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	1 355,00	80 459,90	0,51
APPLE INC	Manufacture	USD	3 830,00	799 596,79	5,09
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	304,00	226 662,40	1,44
ASPEN TECHNOLOGY INC	IT/Communication	USD	872,00	186 596,51	1,19
ASTRAZENECA PLC	Manufacture	GBP	1 463,00	203 752,71	1,30
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	3 641,00	125 723,73	0,80
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	25 416,00	116 926,31	0,74
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	897,00	96 517,20	0,61
BLACKROCK INC A	Finance/Assurance	USD	343,00	291 816,61	1,86
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	1 832,00	112 759,60	0,72
CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	Tourisme	USD	2 890,00	149 206,40	0,95
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	3 012,00	109 817,52	0,70
COCA-COLA CO	Manufacture	USD	3 660,00	235 659,33	1,50
CONAGRA BRANDS INC	Manufacture	USD	2 853,00	83 132,08	0,53
COSTCO WHOLESALE	Commerce	USD	96,00	76 256,37	0,48
CVS HEALTH CORP	Commerce	USD	1 501,00	84 568,68	0,54
DEERE & CO	Manufacture	USD	439,00	164 157,40	1,04
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	IT/Communication	EUR	6 474,00	170 848,86	1,09
EDWARDS LIFESCIENCES	Manufacture	USD	3 320,00	196 305,54	1,25
ELI LILLY & CO	Manufacture	USD	269,00	213 536,90	1,36
EMERSON ELECTRIC CO	Manufacture	USD	1 917,00	187 861,02	1,19
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	275,00	58 465,00	0,37
ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	Manufacture	USD	1 210,00	108 081,99	0,69
EXACT SCIENCES CORP	Manufacture	USD	1 752,00	106 936,28	0,68
FISERV INC	IT/Communication	USD	1 173,00	188 817,21	1,20
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	999,00	84 315,60	0,54
HOME DEPOT INC	Commerce	USD	865,00	314 052,24	2,00
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	2 488,00	78 272,48	0,50
IQVIA HOLDINGS INC	Science/Technologie	USD	398,00	84 507,02	0,54
JP MORGAN CHASE & CO	Finance/Assurance	USD	1 968,00	371 822,48	2,36
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	1 232,00	87 989,44	0,56
KEURIG DR PEPPER INC	Manufacture	USD	3 775,00	126 774,79	0,81
KEYENCE CORP	Manufacture	JPY	300,00	128 464,21	0,82

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LOREAL SA	Manufacture	EUR	214,00	86 038,70	0,55
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	236,00	162 486,00	1,03
MASTERCARD INC SHS A	Finance/Assurance	USD	557,00	246 446,49	1,57
MERCEDES BENZ GROUP AG	Manufacture	EUR	646,00	37 493,84	0,24
MERCK AND CO INC	Manufacture	USD	1 988,00	202 282,41	1,29
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	565,00	89 270,00	0,57
META PLATFORMS INC	IT/Communication	USD	459,00	235 428,48	1,50
METLIFE INC	Finance/Assurance	USD	2 293,00	169 460,72	1,08
MICROSOFT CORP	IT/Communication	USD	2 330,00	898 345,95	5,71
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	Finance/Assurance	JPY	12 800,00	116 542,37	0,74
MODERNA INC	Science/Technologie	USD	1 193,00	71 437,83	0,45
MONCLER SPA	Manufacture	EUR	2 424,00	138 216,48	0,88
MONDELEZ INTERNATIONAL	Manufacture	USD	1 640,00	108 255,72	0,69
MORGAN STANLEY	Finance/Assurance	USD	1 727,00	161 303,24	1,03
NESTLE SA	Manufacture	CHF	1 356,00	122 370,56	0,78
NETFLIX INC	IT/Communication	USD	332,00	210 992,02	1,34
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	1 072,00	113 144,09	0,72
NVIDIA CORP	Manufacture	USD	6 920,00	752 981,32	4,79
NXP SEMICONDUCTOR	Manufacture	USD	919,00	197 633,79	1,26
OLYMPUS CORP	Manufacture	JPY	6 300,00	107 282,46	0,68
ORANGE	IT/Communication	EUR	12 072,00	124 160,52	0,79
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	448,00	60 748,80	0,39
PROCTER AND GAMBLE CO	Manufacture	USD	1 087,00	168 691,73	1,07
PROGRESSIVE CORP	Finance/Assurance	USD	370,00	84 128,13	0,54
PRUDENTIAL FINANCIAL	Finance/Assurance	USD	1 572,00	170 574,08	1,08
PRUDENTIAL PLC	Finance/Assurance	GBP	11 267,00	94 057,54	0,60
ROCKWELL AUTOMATION INC	Manufacture	USD	573,00	137 832,16	0,88
SANOFI	Manufacture	EUR	1 351,00	139 017,90	0,88
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	550,00	129 910,00	0,83
SCHOTT PHARMA AG AND CO KGAA	Manufacture	EUR	1 705,00	51 934,30	0,33
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	1 124,00	203 826,16	1,30
T-MOBILE US INC	IT/Communication	USD	1 051,00	194 332,12	1,24
TAPESTRY INC	Manufacture	USD	2 123,00	89 367,45	0,57
TERUMO CORP	Manufacture	JPY	9 400,00	158 982,91	1,01
TESLA INC	Manufacture	USD	591,00	138 545,16	0,88
THERMO FISHER SCIE	Manufacture	USD	274,00	151 864,33	0,97
UCB SA	Manufacture	EUR	44,00	7 128,00	0,05
ULTA BEAUTY INC.	Commerce	USD	385,00	134 233,41	0,85
UNI-CHARM CORP	Manufacture	JPY	3 300,00	107 140,58	0,68
UNITEDHEALTH GROUP	Finance/Assurance	USD	289,00	151 402,28	0,96
VISA INC-A	Finance/Assurance	USD	334,00	82 284,22	0,52
WALMART INC	Commerce	USD	3 517,00	254 466,87	1,62
YAKULT HONSHA	Manufacture	JPY	4 800,00	99 794,66	0,63
ZOETIS INC	Manufacture	USD	951,00	166 485,71	1,06

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				1 094 128,75	6,96
OPCVM				1 094 128,75	6,96
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	1 059,1862	1 094 128,75	6,96
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				15 231 145,01	96,87

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	15 231 145,01
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	501 609,92
Autres passifs (-)	-9 538,09
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	15 723 216,84

COMPTES ANNUELS
29 septembre 2023

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	11 062 394,93	-
Actions et valeurs assimilées	10 464 052,13	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	10 464 052,13	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	598 342,80	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	598 342,80	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	8 964,69	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 964,69	-
Comptes financiers	84 523,94	-
Liquidités	84 523,94	-
Total de l'actif	11 155 883,56	-

(1) Premier exercice

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Capitaux propres		
Capital	10 952 778,31	-
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	93 278,18	-
Résultat de l'exercice (a, b)	104 814,30	-
Total des capitaux propres	11 150 870,79	-
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4 927,00	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 927,00	-
Comptes financiers	85,77	-
Concours bancaires courants	85,77	-
Emprunts	-	-
Total du passif	11 155 883,56	-

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(1) Premier exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

(1) Premier exercice

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 025,20	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	172 969,73	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	182 994,93	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	220,47	-
Autres charges financières	-	-
Total (II)	220,47	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	182 774,46	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	79 890,99	-
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	102 883,47	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 930,83	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	104 814,30	-

(1) Premier exercice

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

L'exercice clos le 29 septembre 2023 est le premier exercice du fonds d'une durée de 12 mois et 24 jours.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à

- 1,70% TTC pour les parts A
- 0,85% TTC pour les parts I
- 0,70% TTC pour les parts R

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Pour les catégories de parts A, I et R

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du résultat net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour les catégories de parts A, I et R

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	10 768 421,05	-
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-193,44	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	270 299,95	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-35 737,89	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-20 056,62	-
Différences de change	-511 136,70	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	576 390,97	-
Différence d'estimation exercice N	576 390,97	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	102 883,47	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	11 150 870,79	-

(1) Premier exercice

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	84 523,94	0,76
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	85,77	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	84 523,94	0,76	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	85,77	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

	USD	%	JPY	%	GBP	%	CHF	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	6 973 399,12	62,54	693 575,54	6,22	232 473,14	2,08	141 811,74	1,27
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	4 863,21	0,04	4 058,06	0,04	-	-	-	-
Comptes financiers	65 979,49	0,59	14 190,10	0,13	1 945,46	0,02	-	-

Répartition par devise (suite)

	USD	%	JPY	%	GBP	%	CHF	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	85,77	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023 ⁽¹⁾
Créances	
Coupons à recevoir	8 921,27
Autre	43,42 ⁽²⁾
Total créances	8 964,69
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-4 927,00
Total dettes	-4 927,00
Total	4 037,69

(1) Premier exercice

(2) Reprise de provision commission mouvements

Souscriptions rachats

Catégorie de parts A	
Parts émises	7 490,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées	1,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	2,0000 ⁽⁴⁾
Parts rachetées	1,0000
Catégorie de parts R	
Parts émises	100 000,0000 ⁽⁵⁾
Parts rachetées	-

(3) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 06/09/2022.

(4) Le fonds et la catégorie de parts I ont été créés le 06/09/2022.

(5) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 06/09/2022.

Commissions

Catégorie de parts A	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts R	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts A	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50 ⁽⁷⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70 ⁽⁸⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(6) Le fonds et la catégorie de parts A ayant été créés le 06/09/2022, le taux présenté a été annualisé.

(7) Le fonds et la catégorie de parts I ayant été créés le 06/09/2022, le taux présenté a été annualisé.

(8) Le fonds et la catégorie de parts R ayant été créés le 06/09/2022, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	60,00	9 972,38	598 342,80

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 037,45 ⁽⁹⁾	-
Total	2 037,45	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 037,45	-
Total	2 037,45	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	7 489,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,24 ⁽¹⁰⁾	-
Total	1,24	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,24	-
Total	1,24	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	102 775,61 ⁽¹¹⁾	-
Total	102 775,61	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	102 775,61	-
Total	102 775,61	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	100 000,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) Premier exercice

(9) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 06/09/2022.

(10) Le fonds et la catégorie de parts I ont été créés le 06/09/2022.

(11) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 06/09/2022.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts A		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 636,25 ⁽¹²⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	6 636,25	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	6 636,25	-
Capitalisation	-	-
Total	6 636,25	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	7 489,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1,05 ⁽¹³⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1,05	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	1,05	-
Capitalisation	-	-
Total	1,05	-
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	-
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	86 640,88 ⁽¹⁴⁾	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	86 640,88	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	86 640,88	-
Capitalisation	-	-
Total	86 640,88	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	N/A
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	100 000,0000	-
Distribution unitaire	-	-

(1) Premier exercice

(12) Le fonds et la catégorie de parts A ont été créés le 06/09/2022.

(13) Le fonds et la catégorie de parts I ont été créés le 06/09/2022.

(14) Le fonds et la catégorie de parts R ont été créés le 06/09/2022.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023 ⁽¹⁾	06/09/2022 ⁽¹⁵⁾
Actif net		
en EUR	11 150 870,79	
Nombre de titres		
Catégorie de parts A	7 489,0000	-
Catégorie de parts I	1,0000	-
Catégorie de parts R	100 000,0000	-
Valeur liquidative unitaire		
Catégorie de parts A en EUR	102,76	-
Catégorie de parts I en EUR	103,84	-
Catégorie de parts R en EUR	103,81	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)		
Catégorie de parts A en EUR	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-
Capitalisation unitaire		
Catégorie de parts A en EUR	0,27	-
Catégorie de parts I en EUR	1,24	-
Catégorie de parts R en EUR	1,02	-

(1) Premier exercice

(15) Date de création

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			10 464 052,13	93,84
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			10 464 052,13	93,84
ABBVIE INC	USD	1 189,00	167 397,72	1,50
ACADIA HEALTHCARE	USD	882,00	58 572,30	0,53
ACCOR SA	EUR	2 988,00	95 436,72	0,86
AEDIFICA REIT	EUR	1 809,00	97 414,65	0,87
ALLIANZ SE-NOM	EUR	696,00	157 087,20	1,41
ALPHABET INC SHS C	USD	2 925,00	364 260,92	3,27
AMAZON.COM INC	USD	2 516,00	302 086,35	2,71
AMBARELLA	USD	998,00	49 987,19	0,45
AMUNDI SA	EUR	2 210,00	117 903,50	1,06
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	1 323,00	69 470,73	0,62
APPLE INC	USD	3 565,00	576 494,59	5,17
ASML HOLDING N.V.	EUR	297,00	166 052,70	1,49
ASTRAZENECA PLC	GBP	931,00	119 353,47	1,07
AXA SA	EUR	5 024,00	141 576,32	1,27
BANCO SANTANDER SA	EUR	24 815,00	89 793,08	0,81
BAXTER INTERNATIONAL INC	USD	1 481,00	52 791,44	0,47
BIOMERIEUX SA	EUR	876,00	80 434,32	0,72
BLACKROCK INC A	USD	319,00	194 786,60	1,75
BNP PARIBAS	EUR	2 579,00	155 848,97	1,40
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	2 941,00	85 494,87	0,77
COCA-COLA CO	USD	3 406,00	180 087,73	1,62
CONAGRA BRANDS INC	USD	2 655,00	68 760,43	0,62
COSTCO WHOLESALE	USD	268,00	143 007,58	1,28
CVS HEALTH CORP	USD	1 397,00	92 126,13	0,83
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	6 321,00	125 585,63	1,13
EDWARDS LIFESCIENCES	USD	968,00	63 341,71	0,57
ELI LILLY & CO	USD	326,00	165 387,84	1,48
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	264,00	43 602,24	0,39
ESTEE LAUDER COMPANIES INC-A	USD	559,00	76 319,67	0,68
EUROAPI	EUR	7 266,00	86 683,38	0,78
HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	USD	256,00	59 476,63	0,53
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	975,00	65 773,50	0,59
HUMANA	USD	143,00	65 711,79	0,59
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	2 429,00	76 161,30	0,68
IQVIA HOLDINGS INC	USD	370,00	68 757,97	0,62
JP MORGAN CHASE & CO	USD	1 832,00	250 934,25	2,25
KEYENCE CORP	JPY	300,00	105 385,12	0,95
LOREAL SA	EUR	209,00	82 178,80	0,74
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	153,00	109 609,20	0,98
MASTERCARD INC SHS A	USD	431,00	161 168,56	1,45

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
MEDTRONIC PLC	USD	796,00	58 913,40	0,53
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	631,00	41 576,59	0,37
MERCK AND CO INC	USD	1 850,00	179 889,02	1,61
MERCK KGAA	EUR	552,00	87 298,80	0,78
META PLATFORMS INC	USD	680,00	192 814,92	1,73
METLIFE INC	USD	2 134,00	126 800,42	1,14
MICROSOFT CORP	USD	2 169,00	646 858,80	5,80
MODERNA INC	USD	1 110,00	108 289,87	0,97
MONCLER SPA	EUR	702,00	38 666,16	0,35
MONDELEZ INTERNATIONAL	USD	2 287,00	149 910,55	1,34
MORGAN STANLEY	USD	1 607,00	123 960,98	1,11
NESTLE SA	CHF	1 324,00	141 811,74	1,27
NETFLIX INC	USD	614,00	218 981,25	1,96
NVIDIA CORP	USD	565,00	232 131,62	2,08
NXP SEMICONDUCTOR	USD	855,00	161 446,61	1,45
OLYMPUS CORP	JPY	9 300,00	114 283,99	1,02
ON SEMICONDUCTOR	USD	2 057,00	180 588,57	1,62
ORANGE	EUR	11 786,00	127 995,96	1,15
PERNOD RICARD	EUR	437,00	68 980,45	0,62
PROCTER AND GAMBLE CO	USD	1 012,00	139 419,43	1,25
PRUDENTIAL FINANCIAL	USD	1 463,00	131 120,73	1,18
PRUDENTIAL PLC	GBP	11 000,00	113 119,67	1,01
SANOFI	EUR	1 319,00	133 852,12	1,20
T-MOBILE US INC	USD	978,00	129 368,50	1,16
TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	JPY	4 600,00	135 124,61	1,21
TAPESTRY INC	USD	1 976,00	53 657,62	0,48
TERUMO CORP	JPY	4 700,00	117 892,72	1,06
TESLA INC	USD	550,00	129 984,42	1,17
THERMO FISHER SCIE	USD	255,00	121 911,07	1,09
UCB SA	EUR	1 010,00	78 315,40	0,70
UNI-CHARM CORP	JPY	3 300,00	110 513,86	0,99
UNITEDHEALTH GROUP	USD	269,00	128 101,17	1,15
VISA INC-A	USD	702,00	152 507,22	1,37
WALMART INC	USD	578,00	87 310,07	0,78
WELLTOWER INC REIT	USD	2 747,00	212 547,10	1,91
YAKULT HONSHA	JPY	4 800,00	110 375,24	0,99
ZOETIS INC	USD	885,00	145 428,38	1,30
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Titres de créances			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			598 342,80	5,37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			598 342,80	5,37
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D	EUR	60,00	598 342,80	5,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			8 964,69	0,08
Dettes			-4 927,00	-0,04
Comptes financiers			84 438,17	0,76
ACTIF NET			11 150 870,79	100,00